



## 7 conseils pour les réservistes qui occupent un emploi civil : Réunir les conditions gagnantes pour qu'une demande de congé pour service militaire soit accordée

*Si vous êtes réserviste et que vous occupez un emploi civil, vous devrez éventuellement demander à votre employeur de vous accorder un congé pour remplir vos obligations militaires (p. ex., cours, formation, déploiement). Demander un congé pour service militaire peut paraître une tâche difficile, mais vous pouvez réunir les conditions gagnantes en suivant ces quelques conseils.*

### #1 – Faites preuve d'une éthique de travail irréprochable

Démontrez constamment à votre employeur civil votre engagement, votre loyauté et une solide éthique de travail. Cherchez et acceptez les responsabilités et résolvez les problèmes de manière proactive. Obtenez des résultats et tenez vos promesses. Si vous êtes un membre solide de l'équipe, votre employeur a tout intérêt à vous garder et à approuver les demandes raisonnables de flexibilité.

### #2 – Développez votre marque personnelle

Présentez-vous à vos collègues de travail. Gagnez le respect par vos actions et la façon dont vous traitez les gens. C'est dans la nature humaine de soutenir les personnes que l'on apprécie, alors une solide marque personnelle vous avantagera lorsque vous devrez faire une demande de flexibilité ou de congé.

### #3 – Parlez de votre travail dans la Réserve

Vos collègues, et surtout votre gestionnaire, ne devraient pas être surpris d'apprendre que vous êtes réserviste. Les Forces armées canadiennes sont d'un réel intérêt pour ceux et celles qui ont peu de connaissances militaires, alors n'hésitez pas à parler de votre travail militaire et des compétences que vous avez acquises grâce à votre service dans la Réserve (p. ex., le leadership, l'analyse de situation, la planification et la planification d'urgence, la gestion du temps, la gestion du stress, les compétences techniques).

### #4 – Invitez votre gestionnaire à un événement de l'unité

Les unités organisent régulièrement des occasions pour les employeurs d'en apprendre davantage sur la Force de réserve. Renseignez-vous auprès de votre chaîne de commandement sur les événements à venir et invitez votre gestionnaire (p. ex., soirée des employeurs, visite des employeurs à un exercice).

### #5 – Connaissez la politique de congé pour service militaire (PCSM) de votre employeur

Communiquez avec votre équipe des ressources humaines ou votre syndicat pour en savoir plus sur les PCSM qui s'appliquent aux réservistes. Les politiques ou les conventions collectives expliquent souvent les procédures relatives à ce type de congé. Si votre organisation n'a pas de PCSM, demandez-lui ce qu'il faudrait faire pour en mettre une en place et proposez-lui de la rédiger. Demandez conseil à votre Représentant pour l'appui des employeurs de l'unité.



### #6 – Donnez un préavis le plus tôt possible

Évitez les surprises. S'il y a de fortes chances que vous participiez à un cours, à un exercice ou à un déploiement, informez-en votre employeur dès que possible, avant même la nomination officielle à un cours ou à une tâche, afin qu'il puisse planifier en conséquence. Il est parfois impossible d'éviter les scénarios à court préavis (p. ex., un déploiement rapide, une place de dernière minute sur un cours), mais prendre des dispositions de dernière minute ne devrait pas être la norme lorsque vous demandez un congé pour service militaire. Consultez notre fiche-conseil « [Je dois demander un congé pour service militaire à mon employeur!](#) ».

### #7 – Prenez le temps de remercier votre employeur

Assurez-vous de remercier votre employeur lorsqu'il soutient votre (vos) demande(s) de congé pour service militaire. Vous ou votre chaîne de commandement pouvez [envoyer une lettre de remerciement](#). Vos remerciements peuvent également être plus formels si vous proposez la candidature de votre employeur dans le cadre du [Programme de reconnaissance pour l'appui des employeurs des Forces armées canadiennes](#).

*Printemps 2023*